

Rupture du contrat d'apprentissage
Journée spéciale de l'IFFP, Yverdon, 12
mars 2009

Case Management et formation professionnelle

Prof. Pierre Gobet, EESP-Lausanne

Sommaire

- Première approche
- Programme, modèle et circuit d'intervention
- Le programme transition
- Le case management «formation professionnelle»
- Le cm «formation professionnelle» dans le domaine social
- Eléments bibliographiques

Le « case mana quoi? »

Case manager,
perte de gain-santé, août
2008

Définition

Le case management est un modèle d'**intervention personnalisée** porté par un-e **référent-e unique** visant à assurer **l'efficience**, la transparence et le **décloisonnement** de la prise en charge par une **coopération** interinstitutionnelle, interprofessionnelle et communautaire étroite. Réservé au suivi de situations particulièrement **complexes** sélectionnées sur la base de critères prédéfinis, il est mis en œuvre dans de multiples contextes avec des objectifs variés dans les domaines social, sanitaire, de l'emploi et de la formation.

Réseau romand de case management, avril 2008

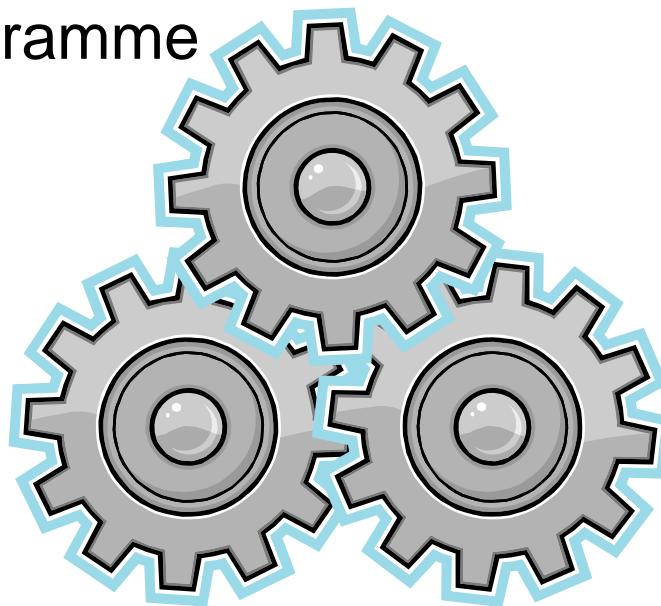
Le case management associe ...

- la volonté politique de faire quelque chose pour un groupe de personnes précisément circonscrit dans un but défini explicitement,
- un dispositif organisationnel ad hoc susceptible de soutenir la vision de niveau supérieur et de la concrétiser,
- un schème d'intervention à même de structurer les épisodes de la prise en charge.

Le case management: un concept composé

Un programme

Un schème
d'intervention



Un modèle

Le programme est défini comme ...

- l'allocation réfléchie de ressources en soutien à une action ou un ensemble cohérent d'actions auxquels sont associés à la fois des objectifs précis – définis en fonction de finalités d'intérêt général –, et des résultats escomptés.

Le programme est défini par ...

- La motivation qui a conduit à sa mise sur pied,
- Le public auquel il s'adresse,
- Les objectifs qu'il poursuit,
- Le plan de son organisation,
Le plan présente les ressources (humaines, matérielles, financières) dont le programme est doté, les méthodes de suivi qu'il met en oeuvre et les services qu'il fournit.
- La théorie, souvent implicite, qui le sous-tend.
La théorie du programme précise pourquoi l'action prévue devrait engendrer les changements qui devraient conduire aux effets recherchés.

Par modèle, on entend ...

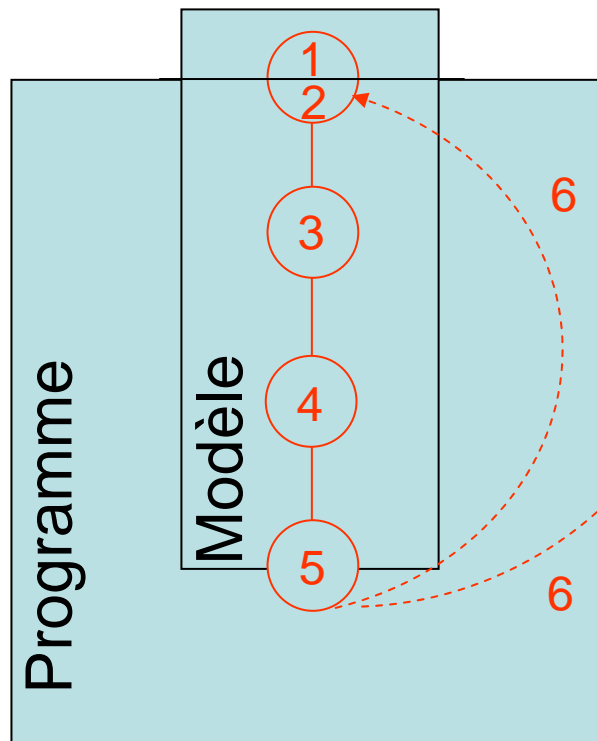
- l'architecture générale de la méthode de suivi. Celle-ci est établie conformément au plan d'organisation du programme dans le souci d'en soutenir au mieux les objectifs.

Les modèles de case management

Les modèles de case management peuvent se différencier sur certains points, mais tous sont caractérisés par:

- Un suivi personnalisé,
- Un-e intervenant-e unique,
- Un schème d'intervention de forme circulaire contenant au moins quatre étapes distinctes.

Le schème d'intervention

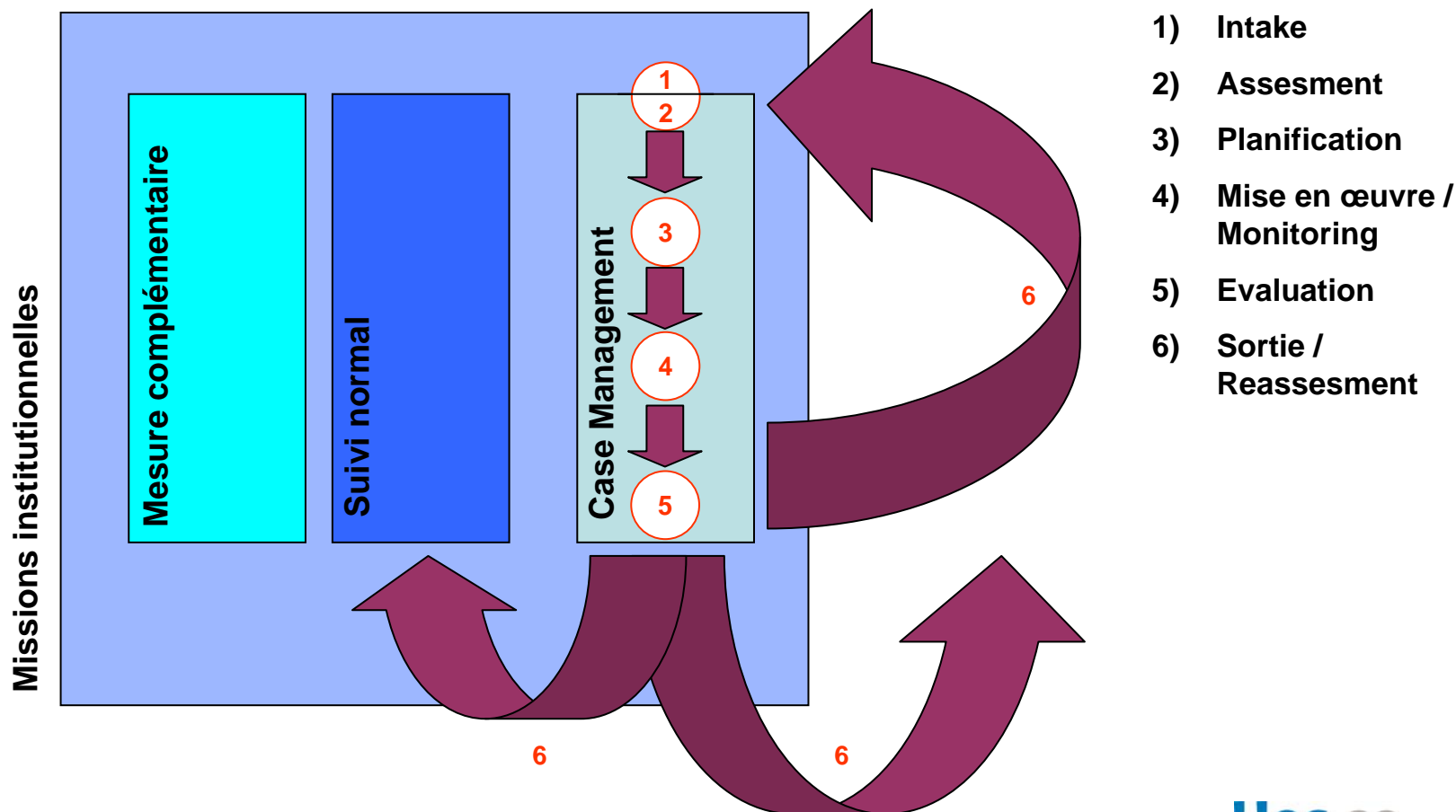


- 1 Intake
- 2 Assessment
- 3 Planification
- 4 Mise en œuvre/monitoring
- 5 Evaluation
- 6 Sortie ou Reassessment

Indications pour un case management

- Le case management est proposé uniquement aux personnes qui remplissent les conditions définies par le programme,
- Sa mise en œuvre est indiquée dans les cas où la méthode de prise en charge courante ne suffit pas à atteindre les objectifs fixés,
- Il s'agit, par conséquent, d'une méthode de suivi alternative.

Le schème d'intervention



- 1) Intake
- 2) Assesment
- 3) Planification
- 4) Mise en œuvre / Monitoring
- 5) Evaluation
- 6) Sortie / Reassesment

Loi sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002

- «intégrer dans la formation professionnelle les jeunes éprouvant des difficultés scolaires, sociales ou linguistiques» (Art. 55f LFPr),
- Dans ce but, le législateur envisage différentes mesures dont l'«encadrement professionnel individuel» (Art. 18 LFPr)

Le projet transition

Présenté en octobre 2006 par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Objectif:

- porter de 89 à 95 % d'ici 2015 le pourcentage des moins de 25 ans titulaires d'un diplôme du degré secondaire II.

Public cible:

- «minorité de jeune (estimée à 20 %)» pour lesquels «une formation correspondant à leurs capacités n'est pas envisageable sans mesures complémentaires».

Schème d'intervention:

- «toutes les mesures d'encadrement individuel doivent être conçues, coordonnées et mises en réseau selon le principe du 'case management'».

Le case management

«formation professionnelle»

lancé en novembre 2006 par Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'économie, à l'occasion de la seconde Conférence nationale sur les places d'apprentissage.

Objectif:

- Adhère aux objectifs du programme transition.

Public cible:

- Les jeunes dès leur entrée dans le secondaire I et jusqu'à l'âge de 24 ans qui ne trouvent pas d'emploi après leur scolarité obligatoire, qui arrêtent leur apprentissage, qui échouent à l'examen de fin d'apprentissage ou qui ne trouvent pas d'emploi une fois leur apprentissage terminé.

Avec le projet «case management +» présenté l'année suivante en coordination avec les services sociaux et les ORP, le programme est étendu aux jeunes qui ne sont plus insérés dans le système scolaire.

Le soutien à la formation professionnelle dans le domaine social

Avec le projet «case management +» le soutien à la formation professionnelle quitte le cadre strict des institutions scolaires et professionnelles. L'aide à la formation est investie par les institutions du domaine social.

Dès lors, le profil des jeunes susceptibles d'être concernés par les objectifs du projet transition se voit largement diversifié:

- «Il y a des cas où les jeunes ont eu des peines pénales très importantes, qui cumulent des problèmes de justice avec des difficultés financières, avec des dettes, et avec des problèmes psychologiques dus à leur passé socio-familial lourd, mais qui n'ont par contre pas trop de difficultés cognitives»
(Cadre, Institution de réinsertion professionnelle)

L'«Union des Villes suisses»

- Alarmée par la croissance importante du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 18 à 25 ans, l'«Initiative des Villes: Politique sociale», un organe de l'Union des Villes suisses, met l'«intégration professionnelle» au centre de ses préoccupations dès 2005.
- L'intégration professionnelle des jeunes reste à l'agenda de l'Initiative des Villes en 2006. La Conférence, qui se tient en fin d'année à Zürich, est l'occasion de présenter l'éventail des initiatives en cours dans les agglomérations les plus importantes du pays.

Le projet FORJAD

- Dans le cadre de cette conférence, le Canton de Vaud, qui compte alors 1700 chômeurs entre 18 et 25 ans dont 60 % sont sans formation professionnelle achevée, présente le projet FORJAD (formation jeunes adultes).

Objectifs:

Adhère aux objectifs du programme transition.

Public cible:

Les jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du RI sans formation professionnelle achevée.

Eléments bibliographiques

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP (2006b). Lignes directrices pour l'optimisation de la transition scolarité obligatoire – degré secondaire II. 27 octobre. CDIP: Berne.

Maillard, Pierre-Yves (2006). Accroissement du nombre de jeunes à l'aide sociale: la politique sociale vaudoise face à ses responsabilités. Conférence de l'Initiative des villes: Politique sociale du 14 novembre, Zurich.

Neuffer, M. (2007). Case Management. Weinheim, München: Juventa.

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT (2007). Le case management «formation professionnelle». Principes et mise en oeuvre dans les cantons. Berne: OFFT.

Wendt, W. R., & Löcherbach, P. (2006). *Case management in der Entwicklung : Stand und Perspektiven in der Praxis*. Heidelberg: Economica Verl.

Woodtly, R. (2006). La gestion des cas: définitions et objectifs. *Panorama*, 1, 4-6.